



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} décembre 2016
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-cinquième session

1-10 février 2017

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous

Déclaration présentée par Interregional Union of Life Help for Mentally Handicapped Persons (Sail of Hope), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Emploi des personnes handicapées en Russie

La pauvreté entraîne le handicap et le handicap entraîne la pauvreté, dégradant ainsi l'état de santé de la personne, mais plus généralement le potentiel humain. Pour les personnes handicapées, obtenir un emploi est une étape importante de leur adaptation à la vie professionnelle. En outre, le fait de travailler leur permet de bénéficier de conditions de vie décentes. L'économie fondée sur l'exploitation d'une main d'œuvre bon marché non seulement dégrade les conditions de vie des travailleurs, mais court à sa propre perte.

Conformément à l'arrêté n° 643 du 29 décembre 2012 du ministère du Travail et du Développement social de Russie, « Suivi des besoins d'emploi des chômeurs handicapés en âge de travailler et de créer leur propre entreprise », et à l'instruction du 3 avril 2013, « Mise en œuvre de mesures destinées à promouvoir l'emploi de personnes handicapées », des études sont réalisées chaque année.

L'analyse menée en 2015 sur le suivi de ces questions aboutit aux conclusions suivantes :

- les besoins d'emploi des chômeurs handicapés en âge de travailler sont très importants : 77 % environ des personnes handicapées interrogées cherchent un travail ou veulent changer d'emploi, et approximativement 5 % d'entre elles souhaitent créer leur propre entreprise;
- le niveau d'éducation des personnes handicapées est relativement élevé : plus de 61,6 % des personnes interrogées ont suivi une formation professionnelle, dont 14,7 % dans l'enseignement professionnel supérieur et 46,9 % dans l'enseignement professionnel secondaire;
- les besoins de formation professionnelle des personnes handicapées sont eux aussi importants : environ 20 % des personnes handicapées ont déclaré vouloir suivre une formation professionnelle.

Les principales raisons du chômage des personnes handicapées sont liées aux préjugés des employeurs sur leur faible productivité, à l'inaccessibilité physique des lieux de travail, à un faible niveau de formation générale et à l'absence ou au manque de formation professionnelle.

Projets d'adaptation socio-professionnelle menés par « Sail of Hope » :

- « Nouveau début »
- « Créer sa microentreprise »
- « Prêt au montage » : formation et adaptation professionnelle aux activités de montage vidéo aboutissant à l'apprentissage du métier de monteur, donc à des possibilités d'emploi dans le secteur de la production de films et de vidéos.
- « Techniques de recherche d'emploi »
- Conseils et informations

Exemples de possibilités d'emploi créées par « Sail of Hope » :

- espace interactif dans un musée, intitulé « Toucher la paix », qui a permis de créer 25 emplois, dont 19 sont réservés à des personnes aveugles;
- imprimerie (impression de carnets d'adresses, de cartes de vœux, de papier à en-tête, etc.);
- création de sites Web;
- développement de programmes informatiques;
- aide à l'emploi de personnes handicapées dans l'industrie alimentaire, l'industrie vestimentaire et le secteur de l'aménagement paysager.

Objectifs des projets de « Sail of Hope » :

- élaboration de recommandations pour mettre en œuvre une stratégie nationale du handicap, sur la base de la législation existante en matière de réadaptation professionnelle, de formation et d'emploi;
- introduction de méthodes modernes de réadaptation et de développement professionnel des personnes handicapées;
- amélioration de la coordination et de la coopération entre les centres de réadaptation professionnelle, les services de l'emploi et les organisations sociales et communautaires;
- amélioration de la qualité et de l'efficacité de la réadaptation professionnelle;
- fourniture du matériel nécessaire à la réadaptation professionnelle et évaluation des capacités professionnelle des personnes handicapées dans un centre de réadaptation;
- diffusion des résultats des projets pilotes dans d'autres régions de Russie.

Le but d'une nouvelle politique de l'emploi des personnes handicapées est d'intégrer celles-ci au marché libre du travail et de les associer à l'élaboration de dispositions législatives.

Recommandations :

- Programmes individuels de réadaptation
- Quotas d'emplois de personnes handicapées
- Adaptation de postes de travail dédiés par les employeurs
- Soutien de l'État aux entreprises spécialisées et aux organisations de personnes handicapées
- Reconversion professionnelle des personnes handicapées
- Accompagnement professionnel et soutien psychologique des personnes handicapées
- Salons de l'emploi spécialisés
- Accord tripartite entre les organismes gouvernementaux, les syndicats et les employeurs
- Comités municipaux rassemblant les autorités locales en charge de l'emploi

- Organisation du travail indépendant et de la création d'entreprise
- Services ciblés pour la promotion de l'emploi des personnes handicapées, notamment des services d'assistance à ces personnes dans leur travail
- Création d'un environnement ouvert au handicap dans l'enseignement supérieur
- Accompagnement des étudiants et diplômés handicapés avec le concours de centres spécialisés dans la promotion de l'emploi des diplômés, créés par les établissements d'enseignement supérieur
- Pauvreté et handicap forment un cercle vicieux. Un travail décent pour tous est un droit de l'homme universel et la société tout entière est responsable du respect de ce droit.

*« La pauvreté n'est pas un accident. Comme l'esclavage et l'apartheid, c'est le fait de l'homme et elle peut être éliminée par les actions des êtres humains. »
(Nelson Mandela).*
